



## **COMPTE-RENDU DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE du 9 novembre 2015 – Salle Simone Castex à VIC-FEZENSAC**

L'an deux mille quinze, le 9 novembre 20 heures, les membres du conseil communautaire, représentant les communes adhérentes à la communauté, se sont réunis à la salle Simone Castex à Vic-Fezensac, conformément à la convocation qui leur avait été adressée par le Président.

Etaients présents :

Mesdames et Messieurs les délégués communautaires : Véronique COELHO, Jean-Pierre DOAT, Jean-Joseph GARCIA, Robert FRAIRET, Philippe DUCES, Jean-Claude THEULE, Richard BARBE, Philippe CAHUZAC, Véronique THIEUX LOUIT, Alain CONCIL, Francis CAPDEVILLE, Pierre LABRIFFE, Philippe CANTAN, Robert BORDERES, Guy FAVAREL, Nadine ARQUE, Benoît DESENLIS, Pierrette MENAL, Michel VIC, Bernard LASPORTES, Jean-Luc WOLOSZYN, Robert PACHE, Daniel PERES, Michel ESPIE, Véronique BRANA, Robert DUFRECHOU, Robert CAMAZZOLA, Marie-Thérèse CAZENAVE, Pierre ANTONELLO, Caroline CUEILLENS, Jean-François AGUT, Philippe LAVIGNE, Francette ESCAICH, Roland DUPUY, Danielle ZADRO, Jean-Jacques OSPITAL, Béatrice NARRAN, Jean-Michel DUPEYRON.

Etaients absents et/ou excusés :

Mesdames et Messieurs les délégués communautaires : Hubert RAFFIN, Armel LAFFONT, Barbara NETO, Isabelle DURROUX, Andrew CAVALIERE, Cathy BARBE, José BENTEGEAC, Gérard BRUNET.

Après quelques mots d'accueil du Président indiquant le contexte de ce conseil communautaire en préambule à la réunion d'information sur les dispositions de la loi NOTRe et ses conséquences sur le territoire de « D'Artagnan en Fezensac », la séance de travail débute suivant l'ordre du jour annoncé.

## **APPROBATION DU COMPTE-RENDU DU DERNIER CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

Le Président propose l'adoption du dernier compte rendu et demande s'il y a des remarques.

Mme ARQUE rappelle l'intervention de Mme THIEUX LOUIT sur la taxe de séjour et souhaite davantage d'explication sur le sujet. Le Président lui indique qu'à la suite de ces interventions, il a décidé de retirer la délibération en question et en re-proposera une autre lors d'un prochain conseil communautaire.

Le compte rendu est ensuite adopté à l'unanimité.

## **CONVENTION BIBLIOTHEQUE-MEDIATHEQUE DU FEZENSAC/ COMMUNE DU BROUILH MONBERT**

La convention proposée est validée à l'unanimité.

## **DECISION MODIFICATIVE N°3**

La décision modificative telle que présentée, est approuvée à l'unanimité.

## **RECRUTEMENT D'UN MEDECIN GENERALISTE**

Le Président rappelle la nécessité de recruter un médecin généraliste supplémentaire pour compléter l'offre de soins de la MSP et répondre au mieux à la demande de la patientèle locale. Le recours au même recruteur MEDINOPIA implique la signature d'une nouvelle convention.

Le Président confirme à M. DUPEYRON qui demandait quelques précisions complémentaires, le succès de la MSP du Fezensac et ajoute que le Centre Médico-Psychologique du Centre Hospitalier du Gers a sollicité la collectivité pour une recherche de locaux. La MSP pourrait être proposée en aménageant le local vacant.

Le Président lève la séance autour de 20 H 30 pour accueillir les participants à la réunion d'information sur le projet de fusion proposé par le Préfet.